

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 24 avril 2017, a adopté les règlements suivants :

- 17-041** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 16-080-1** **Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080)**
L'objet est d'exclure l'ensemble des terrains situés aux 5350, 5400 et 5440, rue Sherbrooke Est du territoire d'application du règlement 16-080.
- 17-042** **Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton (9117)**
- 16-065-2** **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)**
L'objet vise à intégrer le tarif pour la délivrance des permis de stationnement universels émis conformément au Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)
- 17-054** **Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 1^{er} mai 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon